

N°18/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2021

OBJET : Délibération pour l'affectation des résultats 2020 (Budget eau et assainissement)

Le neuf avril deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 1^{er} avril 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles

Excusés : GALLAND Daniel, Denis PRAT (procuration donnée à ACHIN Richard)

Absents : BERNARD Aline, AUBERT Sylvain

Après avoir entendu l'exposé des comptes administratifs de l'exercice 2020 (budget Eau et assainissement) de la commune d'Aubessagne

Constatant les résultats suivants :

	Article	INTITULE	MONTANT
Résultat Fonctionnement	002	Résultat d'exploitation reporté	159 815.72 €
Résultat Investissement	001	Excédent d'investissement reporté	123 057.31 €

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

COMMUNE d'AUBESSAGNE

Quartier derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43- Fax : 04 92 55 27 13

Mail: mairie.aubessagne@orange.fr

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

002	Résultat d'exploitation reporté	159 815.72 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés :	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

